

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2011

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

Mr VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, Mr AGAH Franck, Mr MIXTE Alain, Melle SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Melle TROTIN Thérèse, Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie
– **ADJOINTS.**

Mr DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, Mme VERRIEZ Danièle, Mr LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, Mme GROMADA Sylvie, Mme PASCUZZO Daïkha, Mr BOUHEZILA Halel, Mme DEBUYS Isabelle, Mr KACZMAREK Joseph, Melle DEHOVE Charlotte, Mme CANIVET Isabelle, Mme MANTI Annie, Mr MONNIER Bruno, Mme PIQUE Ludivine, Mme LEFEVRE Lydie, Mr FIRRERA Mariano, Mme BRAUCHLI Marie-Paule

- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2011



PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEQUIEN Arlette

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **31**

Membres absents / excusés / représentés :

Mme CLIQUET Annie-France (procuration à Monsieur MIXTE Alain)

Mr BECK Patrick (procuration à Madame LEMOINE Marie-France)

Mr BEUDIN Michel

Mr OLIVIER Yannick (procuration à Madame PASCUZZO Daïkha)

Mr JANKOWIAK Michel (procuration à Mademoiselle DEHOVE Charlotte)

Mr SCARAMUZZINO Pierre (procuration à Monsieur AGAH Franck)

Mr WIBAUT Dominique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite ajouter les quatre points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de subventions pour la construction/réhabilitation de 5 équipements dans le cadre du programme national de rénovation urbaine
- Demande de financement de Val Métropole au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (F.S.I.C.) pour la construction/réhabilitation de 5 équipements dans le cadre du programme national de rénovation urbaine
- Fiche C.U.C.S. « j'améliore mon cadre de vie »
- Nos quartiers d'été 2011

⇒ Unanimité

1/ Election du successeur de Monsieur Marian STRYSZAK

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agit de nommer un neuvième adjoint exerçant les fonctions assurées jadis par Monsieur STRYSZAK. Il est donc proposé à l'assemblée que Monsieur LATAWIEC Michel succède à Monsieur STRYSZAK au poste d'adjoint à la prévention – tranquillité.

Monsieur Alain MIXTE rappelle que cette désignation se déroule dans le cadre de l'accord intervenu entre les groupes communiste et socialiste précédemment aux élections municipales de 2008. Monsieur le Maire a d'ores et déjà rencontré Monsieur LATAWIEC afin d'évoquer les tâches qui lui incomberaient désormais, notamment la mise en place d'un programme de lutte contre la délinquance.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de mettre en place le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Monsieur AGAH Franck précise que le groupe Communistes et Républicains, après concertation, a décidé de soutenir la candidature de Monsieur LATAWIEC Michel.

Monsieur le Maire demande si les membres de l'assemblée désirent soumettre d'autres propositions.

Monsieur FIRRERA Mariano se porte candidat à la succession de Monsieur STRYSZAK.

Monsieur le Maire explique qu'il faut inscrire sur le bulletin fourni le nom du candidat pour lequel les membres de l'assemblée votent, glisser ce dernier dans l'enveloppe puis dans l'urne. Monsieur KACZMAREK Joseph et Mademoiselle DEHOVE Charlotte respectivement membres les plus âgé et plus jeune de l'assemblée procéderont au dépouillement. Les membres ayant reçu procuration votent deux fois. Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Monsieur Bruno MONNIER constate lors du dépouillement que la procuration de Monsieur Michel BEUDIN est manquante et par conséquent le vote invalidé, aussi est-il nécessaire de procéder de nouveau à l'élection.

Monsieur le Maire exprime son accord avec Monsieur Bruno MONNIER et le remercie de sa vigilance quant aux respects des règles démocratiques, il propose que le vote se déroule à nouveau selon ces principes. Il précise néanmoins qu'hormis Monsieur FIRRERA Mariano excusé, il fut étonné de constater l'absence des membres de l'opposition lors de la désignation des suppléants aux élections sénatoriales ce qui est fort regrettable.

Monsieur Bruno MONNIER lui répond que les membres de son groupe seront malgré tout bien présents lors des élections sénatoriales, en insistant sur cette absence, Monsieur le Maire essaie simplement de couvrir une fraude au conseil municipal consécutive à l'acceptation d'une procuration absente et invisible.

Monsieur Franck AGAH lui répond qu'il n'y a pas lieu de crier au scandale, en tant que président de groupe les procurations qui lui parviennent sont déposées auprès du Secrétariat Général, Monsieur Michel BEUDIN a prévenu de son absence ce soir et indiqué par téléphone qu'il ferait parvenir sa procuration en mairie, cela n'a malheureusement pas été fait, il s'agit certes d'une erreur mais en aucun d'une tentative de fraude ; d'autant plus que la majorité n'a nul besoin d'une

voix supplémentaire pour l'emporter. Concernant l'absence de l'opposition lors de la séance du 17 juin, outre la désignation des suppléants aux élections sénatoriales, étaient à l'ordre du jour deux délibérations concernant la Ville de Vieux-Condé sur lesquelles les membres du groupe de Monsieur MONNIER n'ont malheureusement pu émettre d'avis.

Monsieur Bruno MONNIER lui répond que lui-même et les membres de son groupe occupent des emplois qui ne leur permettent pas toujours de se libérer. Les membres du groupe « Vieux-Condé autrement » ne sont pas rémunérés par la Ville contrairement à Monsieur AGAH, ils exercent des activités salariées et méritent le respect.

Monsieur Franck AGAH assure Monsieur MONNIER de son respect mais estime malheureux d'employer le terme de fraude concernant l'absence physique d'une procuration oralement transmise.

Monsieur Bruno MONNIER insiste malgré tout sur le caractère illégal de cette procuration.

Monsieur Franck AGAH n'imagine même pas que Monsieur MONNIER puisse réellement douter de l'honnêteté des membres de la majorité en cette affaire.

Monsieur le Maire propose que l'assemblée passe enfin au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 31
- Bulletins nuls : 02
- Suffrages exprimés : 29

- Monsieur Michel LATAWIEC : 27
- Monsieur Mariano FIRRERA : 02

Monsieur Michel LATAWIEC est élu à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur Michel LATAWIEC remercie les membres du conseil de lui avoir accordé leur confiance et de l'avoir désigné comme successeur de Monsieur Marian STRYSZAK ; celui-ci avait mis tout son cœur, son temps et ses valeurs d'équité, de justice sociale et de proximité au service du bien-être des Vieux-Condéens ; dès aujourd'hui Monsieur Michel LATAWIEC se met à la disposition des habitants de Vieux-Condé, il s'engage à poursuivre le travail mis en œuvre par Monsieur STRYSZAK concernant la sécurité la prévention la tranquillité publique des Vieux-Condéens. Il précise qu'il se tient aussi à la disposition des élus afin de travailler de concert au bien-être des administrés. Monsieur Michel LATAWIEC exprime ses remerciements aux membres de l'assemblée et dédie sa nomination à son père.

2/ Adoption des comptes rendus des réunions des 16 & 17 juin 2011

Monsieur Alain MIXTE souhaite effectuer une mise au point concernant le conseil municipal en date du 16 juillet. Lors de cette réunion et particulièrement lorsque fut abordé le point relatif à la participation de la commune aux frais d'un voyage en Irlande, il avait mis en garde les élus par rapport à l'accroissement conséquent du coût de ces dépenses année après année ; estimant qu'une réflexion sur ce point devait être engagée par les élus. Dans le dernier magazine Energies, Monsieur Mariano FIRRERA a publié un article stipulant que le groupe socialiste avait demandé la suppression de cette aide aux familles, ce qui est totalement faux et scandaleux.

Monsieur Mariano FIRRERA rappelle que Monsieur Alain MIXTE lors des précédents conseils municipaux a clairement exprimé le fait que les participations financières de la commune aux voyages scolaires étaient de plus en plus importantes et poseraient à terme un véritable problème budgétaire.

Monsieur Alain MIXTE lui répond qu'il a suggéré qu'une réflexion sur le sujet soit mise en place.

Monsieur Mariano FIRRERA estime qu'il n'a fait que transmettre l'opinion du groupe socialiste concernant les participations financières de la Ville aux voyages scolaires, il faut maintenant assumer ce que l'on dit.

Monsieur Alain MIXTE répète que Monsieur Mariano FIRRERA a transformé les propos qu'il a tenu en son nom propre.

Monsieur Mariano FIRRERA précise qu'il n'a jamais au cours des différents mandats exercés nommé l'auteur de propos qu'il citait, lorsque la majorité socialo-communiste s'exprime, nul besoin de préciser par quelle voix elle le fait.

Monsieur Alain MIXTE répond que Monsieur FIRRERA a en l'occurrence écrit « le groupe socialiste ».

Monsieur Mariano FIRRERA estime que Monsieur Alain MIXTE représente le groupe socialiste en tant que président et qu'il s'exprime donc en son nom.

Monsieur Alain MIXTE répond qu'il s'exprimait en tant qu'adjoint au maire.

Monsieur Mariano FIRRERA répond qu'il précisera désormais ce fait dans ses communications.

Monsieur Alain MIXTE pense que cela serait en effet plus correct.

Monsieur Mariano FIRRERA explique que la limitation de l'espace d'expression l'a déjà contraint à réduire son texte au minimum.

Monsieur Alain MIXTE estime que la position de Monsieur FIRRERA concernant la fermeture de classes est étonnante, ces fermetures étant décidées par son propre parti, actuellement au pouvoir.

Monsieur Mariano FIRRERA rappelle que Monsieur Alain MIXTE imputait les fermetures de classes au fait que les parents inscrivaient leurs enfants dans des écoles privées notamment en Belgique, si cela relève de la liberté de chacun et ne souffre aucune critique, le fait que des enseignants manifestant pour la sauvegarde de l'école publique fassent de même est paradoxal autant qu'insupportable. C'est en substance ce que Monsieur FIRRERA souhaitait faire passer comme message en 750 caractères ponctuation comprise.

Monsieur le Maire précise que 750 caractères représentent la taille de l'encart auquel Monsieur FIRRERA a droit au sein du journal d'informations municipal ainsi que cela fut convenu dans le règlement intérieur du conseil. Vis-à-vis des propos tenus par Monsieur MIXTE relatifs à l'accroissement des participations financières aux voyages scolaires, il est à noter que ces sommes sont prévues et inscrites au budget mais la multiplication des sollicitations engendre un dépassement budgétaire conséquent. Le sens du propos de Monsieur MIXTE était d'envisager de revoir les participations communales de manière à préserver ces voyages pédagogiques à destination des jeunes Vieux-Condéens. La Ville de Vieux-Condé aurait pu à l'instar d'autres communes réaliser des coupes budgétaires importantes au niveau des associations, mais cela n'a pas été le cas. Cependant, il semble évident au vu de la diminution des ressources allouées par l'Etat et l'augmentation constante des charges de fonctionnement que des coupes seront tôt ou tard indispensables. Lorsque Monsieur le Maire et Monsieur Alain MIXTE estiment nécessaire de revoir ces participations, il ne s'agit pas de supprimer ces dernières mais bel et bien de réfléchir à la meilleure façon de les préserver sans que leur charge ne pèse trop lourdement sur le budget.

Monsieur Mariano FIRRERA se souvient que Monsieur LEMOINE affirmait que la politique devenait vite une passion dévorante, il disait aussi que l'opposition jouissait d'une totale liberté d'expression au sein du journal de la Ville mais précisait que cet encart devait obligatoirement traiter des faits relatifs à la Ville mais en aucun cas des actions du gouvernement ou de politique au sens général. Contrairement à ce que la majorité diffuse notamment dans le dernier numéro du magazine Energies, tous les écrits de Monsieur FIRRERA depuis 3 mandats faisaient exclusivement référence à des événements locaux.

Monsieur le Maire répond que la politique menée par le gouvernement a des incidences directes sur le fonctionnement de la Ville et la politique menée par la majorité. Quels leviers budgétaires la Ville pourra-t-elle demain utiliser afin de maintenir l'équilibre entre recettes et dépenses ? Soit une augmentation de la pression fiscale dont personne ne veut ou une diminution de la qualité des services fournis. Toutes les collectivités quelle que soit leur appartenance politique sont désormais logées à la même enseigne, cependant la Ville de Vieux-Condé ne souhaite pas, compte tenu des engagements pris lors de la campagne, augmenter la pression fiscale ni voir décroître la qualité des services à la population.

Monsieur Bruno MONNIER conseille à Monsieur FIRRERA d'aborder le sujet maintenant, l'ordre du jour ne comportant pas de points divers.

Monsieur le Maire approuve Monsieur MONNIER, les points divers seront donc abordés lors du prochain conseil municipal. Concernant les propos tenus par Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires relatifs au dépassement du budget alloué aux participations financières aux voyages scolaires, il semble évident qu'une réflexion sur ce budget soit nécessaire au vu de la multiplication des demandes ; quoiqu'il en soit, le prochain budget municipal 2012 verra sans doute la somme allouée aux voyages scolaires croître afin de répondre à la demande.

Monsieur Bruno MONNIER précise concernant le compte rendu du 16 juin qu'il ne plaisait pas et qu'il trouverait judicieux et écologique que la Ville affrète un bus pour les élections sénatoriales.

Monsieur le Maire estime qu'affréter un bus pour des élus n'ayant pas daigné se présenter à la réunion exceptionnelle réclamée par l'Etat afin de désigner les suppléants semble pour le moins cocasse.

⇒ Unanimité

3/ Comptabilité - Finances

3.1 Contrat de maintenance lave-vaisselle

⇒ Unanimité

3.2 Formation TECHNOCARTE

Monsieur le Maire rappelle que la carte Simpli'cité fonctionne désormais parfaitement, mais il est nécessaire de former des agents afin de suppléer à d'éventuelles absences.

⇒ Unanimité

3.3 Subvention à l'association SOS CIBISTE

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN précise que le service finances attendait un complément d'information récemment parvenu en Mairie et autorisant le versement de la subvention d'un montant de 2 800 €

⇒ Unanimité

3.4 Subvention à l'association Union Interprofessionnelle Vieux-Condéenne

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN précise que la demande est arrivée après la réunion de la commission des finances et n'a donc pu être étudiée à cette époque.

Monsieur Bruno MONNIER s'étonnent que les subventions aux associations n'aient pas encore été versées.

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN lui répond que le versement des subventions ne saurait tarder.

Monsieur le Maire précise qu'il arrive que la Ville rencontre des problèmes de liquidité, celle-ci est engagée dans des projections importantes notamment au niveau de l'ANRU, les services comptables font en sorte de gérer au mieux l'ensemble des problématiques rencontrées. Cependant si une association rencontrait de véritables problèmes de trésorerie dont le caractère urgent était avéré, les services comptables réagiraient promptement.

⇒ Unanimité

3.5 Diagnostic logement collectif rue d'Anjou

⇒ Unanimité

3.6 Information sur les marchés publics passés selon une procédure adaptée

4/ S.T. - URBANISME

4.1 Convention relative aux travaux d'aménagement du chemin des amoureux (Vieux-Condé / Hergnies)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un chemin limitrophe existe entre Vieux-Condé et Hergnies, communément appelé chemin des amoureux. Les travaux d'aménagement seront pris en charge à 50 % par les deux villes (19 300 €chacune).

Monsieur Mariano FIRRERA suppose que cette délibération est relative au paiement des travaux et non pas à leur exécution, ceux-ci étant déjà bien avancés.

Monsieur le Maire lui répond que l'objet de cette délibération est bel et bien le paiement des travaux en cours.

⇒ Unanimité

4.2 Convention de reversement des frais liés à l'extension du réseau pour l'implantation du magasin LIDL

Monsieur le Maire explique qu'il incombait à la Ville de Vieux-Condé de financer l'accès aux fluides notamment électriques, ce qui a été fait moyennant une somme de 8 034 €T.T.C.. La société LIDL a souhaité participer financièrement au coût de cette extension.

Madame Marie-Paule BRAUCHLI souhaiterait que la sortie du magasin soit sécurisée par la pose d'un stop, car cette priorité à droite à l'entrée de Ville est dangereuse.

Monsieur le Maire lui répond que cela sera étudié en liaison étroite avec les services du Département.

⇒ Unanimité

4.3 Acquisition Boucaut

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe sur Valenciennes Métropole une opération pilote intitulée PNRQAD, afin que cette opération puisse se dérouler sur le quartier retenu par Valenciennes Métropole, il convient que la Ville se porte acquéreur de la propriété de Monsieur BOUCAUT estimée à 152 450 €afin que ce dernier puisse racheter une maison sise rue Charles Longuet.

⇒ Unanimité

5/ Gestion des Ressources Humaines

5.1 Formation Habilitation soudure pour le personnel en contrats aidés au sein de l'Atelier Chantier Insertion

⇒ Unanimité

5.2 Formation « journée de l'animation avec l'U.F.C.V. » pour le service Education Jeunesse

⇒ Unanimité

5.3 Création de poste – filière artistique (assistant spécialisé d'enseignement artistique)

⇒ Unanimité

5.4 Création de postes au Service Education Jeunesse pour l'année scolaire 2011/2012

Monsieur Alain MIXTE rappelle que chaque année du 1^{er} septembre au 30 juin, la Ville a besoin d'un certain nombre de personnes pour faire fonctionner le service Education-Jeunesse, notamment pour animer l'accueil du matin et du soir, la pause méridienne, les petites vacances, ainsi que les mercredis et samedis. Il s'agit d'une reconduction de ce qui existait durant l'année scolaire 2010/2011.

⇒ Unanimité

5.5 Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire précise que la Ville s'engage prudemment dans ce type de contrat d'apprentissage, il s'agit en l'occurrence d'un C.A.P. d'agent polyvalent de restauration d'une durée de 2 ans.

Monsieur Alain MIXTE se remémore le discours prononcé par Monsieur le Sous-Préfet vendredi dernier à Valenciennes Métropole relatif à l'économie et vantant la politique du gouvernement en matière de formation et d'apprentissage ; ce système fonctionne très bien en Allemagne, il est juste à craindre que seules les collectivités locales s'engagent dans ce type de contrat.

⇒ Unanimité

6/ Education – Jeunesse

6.1 Classes environnementales – Animation C.C.F.D. – Terre Solidaire

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à consulter le petit fascicule qui leur a été distribué.

Monsieur Alain MIXTE explique à l'assemblée qu'il s'agit d'une animation réalisée à l'école Marcel Caby. Il est à noter que les jeunes Vieux-Condéens compte tenu des formations, animations et autres ateliers dont ils bénéficient régulièrement au niveau du développement durable sont aujourd'hui extrêmement bien informés sur les actions réalisables au quotidien en matière d'écologie.

⇒ Unanimité

6.2 Inscription dans le dispositif EPODE de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Monsieur Alain MIXTE explique que le sigle EPODE signifie Ensemble Prévenons l'Obésité Des Enfants, il s'agit d'une démarche consistant à aider les familles à modifier en profondeur et durablement leur mode de vie et leur alimentation. Ce projet porté par Valenciennes Métropole sera relayé sur la Ville par Madame Séverine GLORIA, un comité de pilotage sera mis en place à la rentrée.

Monsieur Mariano FIRRERA s'interroge quant au coût pour la Ville.

Monsieur le Maire lui répond que la Ville de Vieux-Condé est d'ores et déjà très active sur le sujet, de nombreuses actions en cours rentrent dans le cadre du projet EPODE et seront donc recentrées autour de ce dernier, si une nouvelle action devait être réalisée, le conseil municipal serait amené à délibérer sur la réalisation et le coût de celle-ci.

⇒ Unanimité

6.3 Programmation D.R.E. 2011

Monsieur Alain MIXTE explique que dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative, auquel est inscrite la Ville depuis quelques années, 3 actions ont été retenues, consistant à apporter un soutien aux enfants. Il est à noter que les villes doivent dorénavant verser une petite participation.

⇒ Unanimité

7/ Fêtes & Cérémonies

7.1 Carnaval 2011 (spectacles et cabine de toilettes – Associations locales)

Madame Josette NAUMANN donne lecture à l'assemblée des derniers contrats parvenus en Mairie.

Monsieur Mariano FIRRERA souhaite connaître le coût du carnaval.

Madame Josette NAUMANN lui répond qu'elle lui transmettra celui-ci plus tard, n'ayant pas encore calculé la dépense globale et n'ayant pas tous les chiffres sous les yeux en l'instant.

Monsieur Mariano FIRRERA se souvient que lorsque il était enfant, au sein des associations auxquelles il appartenait, il y avait obligation de défiler pour remercier Monsieur le Maire d'accorder des subventions, il serait peut-être bon que les associations défilent à titre gracieux lors du carnaval.

Monsieur le Maire lui répond qu'au vu des couleurs politiques de la Ville un défilé obligatoire en l'honneur de Monsieur le Maire aurait des relents passésistes inquiétants, qui plus est, les associations ne bénéficient pas d'une subvention de Monsieur le Maire mais bien de la collectivité et de son conseil municipal.

Madame Josette NAUMANN explique que la majorité des associations locales souhaiteraient participer au défilé carnavalesque, malheureusement leurs programmes sont désormais tellement chargés que cela est impossible.

Monsieur Franck AGAH explique que les associations sportives sont en fin de saison, la mobilisation des membres s'avère donc difficile à mettre en œuvre.

⇒ Unanimité

8/ Secrétariat Général

8.1 Modification des statuts du Syndicat des communes intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

⇒ Unanimité

9/ Points Supplémentaires

9.1 Demande de subvention pour la construction/réhabilitation de 5 équipements dans le cadre de l'ANRU

⇒ Unanimité

9.2 Demande de financement de Val Métropole au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (F.S.I.C.) pour la construction/réhabilitation de 5 équipements dans le cadre du programme national de rénovation urbaine

⇒ Unanimité

9.3 Fiche C.U.C.S. « J'améliore mon cadre de vie »

Monsieur Franck AGAH rappelle que cette fiche C.U.C.S. a été mise en place depuis 2010, la Ville a mené des actions avec l'association « Finances et Pédagogie » sur la gestion du budget. Le public visé s'étant désormais élargi, il est nécessaire de maintenir et renforcer cette action pour l'année 2011.

⇒ Unanimité

9.4 Nos quartiers d'été 2011

Madame Valérie TRELCAAT-CHOUAN explique que la fête Nos quartiers d'été se déroulera le 26 août, il est proposé que la Ville participe à hauteur de 3 000 € au financement de ces festivités.

⇒ Unanimité

Madame Thérèse TROTIN rappelle qu'une commission des sports se déroulera demain avec pour objet le fonctionnement de la salle Germinal.

Monsieur le Maire précise que cette salle est bel et bien une salle à destination du sport et ne pourra être « détournée » de son objet que de manière exceptionnelle.

Monsieur Franck AGAH explique que la commission vie de quartier se réunira normalement au cours du mois de septembre.

Monsieur Michel LATAWIEC précise que la commission Prévention-sécurité se réunira aussi courant septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.